

**18PP09****PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS VULNERABLES

Contexte

La Loi 2007-308 du 5 mars 2007 a réformé la protection juridique des majeurs, avec l'ambition de donner une place plus importante aux personnes protégées ainsi qu'à leur famille. Ce texte, entré en application le 1^{er} janvier 2009, est venu créer de nouvelles mesures (telles que la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ), ainsi que le mandat de protection future. Il intègre parmi les établissements et services sociaux et médico-sociaux - entrant dans le champ d'application de la Loi 2002-2 du janvier 2002 - les services mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs (anciennement appelés « gérants de tutelles »), renforce certaines obligations (aussi bien en matière de formation des professionnels intervenant auprès des majeurs protégés que de contrôle des différentes mesures), et supprime la saisine d'office du juge des tutelles,

Aussi, il paraît nécessaire de s'approprier les enjeux de ce texte, ses principales dispositions et d'échanger sur les impacts de sa mise en œuvre au regard de l'autonomie des majeurs protégés.

Objectifs

- Acquérir les connaissances relatives au dispositif actuel de protection juridique des majeurs vulnérables
- Appréhender les évolutions liées à l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 du 5 mars 2007
- Echanger des analyses, des témoignages et expériences

Programme

- Rappel historique du cadre légal de la protection juridique
- La réforme issue de la loi 2007-308 du 5 mars 2007
- Les différentes mesures de protection juridique
- Les conditions d'ouverture des mesures
- La saisine du juge des tutelles et le signalement au Procureur
- Le financement des mesures
- Les droits du majeur protégé
- Droit médical (consentement aux soins, vaccination, avortement...)
- Droit de la famille (filiation, mariage, divorce des majeurs protégés...)

Date(s) & Lieux :

22 mars 2018 - Montpellier

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent
350 € - Non-adhérent

Public :

Professionnels du secteur social et médico-social, responsables des services et structures, cadres intermédiaires, professionnels du terrain et personnels administratifs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Echanges avec les participants sur les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la pratique
- Regards croisés sur les modifications engendrées par l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 du 5 mars 2007

Intervenant :

Myriam TAROUDJIT, juriste

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.

